

**Soyez les premiers à maîtriser
le nouveau plan comptable MCH2 et
devenez spécialiste attitré-e de votre entité**

CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE MCH2

DÉFINITION

L'année 2008 marque la fin du MCH1 et le début d'une nouvelle ère, celle du MCH2 pour tous les cantons et communes suisses. C'est aussi l'année des grands bouleversements, tant au niveau des méthodologies de travail que du référentiel comptable. En effet, le nouveau plan comptable harmonisé de génération 2, le MCH2, vient de remplacer l'ancien, le MCH1, rendant les comptes publics plus transparents et plus comparables entre eux. Les comptes publics sont désormais plus axés sur la situation réelle (image fidèle) et moins sur la gestion budgétaire (politique).

L'introduction du MCH2 oblige tous les cantons et les communes à travailler différemment et à revoir leurs schémas et processus comptables. Elle implique pour certains une charge de travail supplémentaire et pour d'autres un besoin de se remettre en question et de se réorganiser. Les questions se bousculent dans les esprits :

- Comment m'approprier ce nouveau plan comptable et le maîtriser de manière rapide, efficiente et évolutive ?
- Quels sont les impacts de ce changement sur les activités de mon entité ?
- Quels sont les moyens financiers, humains et informatiques à disposition ?

A ce jour, la plupart des cantons et communes ont leurs comptes en conformité avec MCH2 et, d'ici à 2020, tous les comptes publics devraient l'être également. Ceux de l'État de Genève le sont depuis le 1^{er} janvier 2014, tandis que ceux des communes genevoises le seront dès janvier 2018. Pour accompagner les entités publiques au passage à MCH2, l'ifage propose un programme de formation complet sur MCH2 permettant l'obtention du « **Certificat de Spécialiste MCH2** ».

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Ce certificat a pour but de former les futurs spécialistes en MCH2, leur donner les capacités de le maîtriser et de l'appliquer au quotidien. Grâce à ce certificat, ils disposeront de compétences suffisantes permettant d'assumer sereinement les responsabilités de leur fonction actuelle, de valoriser leurs expériences du terrain, et de faire évoluer leur carrière.

OBJECTIFS

Les modules de formation permettent aux participants de :

- Renforcer leurs connaissances théoriques et pratiques du nouveau plan comptable MCH2 de manière complète et approfondie.
- Mettre en application les notions apprises de manière pragmatique et efficace.
- Faire valider leurs expériences professionnelles et évoluer leur carrière professionnelle.
- Maîtriser les interactions entre les comptes de bilan, de résultat et d'investissements.
- Comprendre le fonctionnement des actifs du Patrimoine Administratif et ceux du Patrimoine Financier et d'en maîtriser les principales différences.
- De disposer des capacités à identifier, analyser et à gérer les problèmes liés à la mise en application et à la gestion quotidienne de MCH2.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

La formation s'adresse aux personnes occupant une fonction au sein d'une entité publique et ayant un lien direct ou indirect avec la gestion comptable et/ou budgétaire que ce soit dans la saisie ou dans le processus de prévisions des charges et dépenses, notamment celles en charge de la gestion :

- Du bouclement des comptes annuels.
- Des fournisseurs/achats.
- Des revenus fiscaux et non fiscaux.
- Des subventions publiques.

CONTENU

M1. Compréhension et maîtrise des principes de base de la comptabilité MCH2 :

- Définition des principaux éléments des comptes annuels tels que la planification financière, le budget de fonctionnement, le budget d'investissements.
- Analyse des interactions entre le budget, compte de bilan, compte de résultat, et compte d'investissements.
- Analyse des processus de traitement, de l'évaluation et de comptabilisation des actifs du patrimoine administratif et ceux du patrimoine financier.

M2. Analyse des impacts des principaux changements sur :

- La structure comptable : définition de la structure des Fonctions et celle des Natures avec la logique de construction.
- Les méthodes comptables et de présentation des comptes, notamment sur le processus de réévaluation des actifs, de comptes de régularisation et de provision pour risques et charges.

M3. Analyse et conversion des comptes MCH1 en MCH2 :

- Les fonctions.
- Le compte de bilan.
- Le compte de résultat.
- Le compte d'investissements.

M4. Analyse et établissement des documents annuels clés :

- Le tableau des flux de trésorerie.
- Le tableau des immobilisations.
- L'État du capital propre.
- Le tableau des provisions.
- Le tableau des participations.
- Le tableau des garanties et engagements conditionnels.
- Les indicateurs financiers.

PRIX

Prix de la formation : CHF 8'760.-

Les modules peuvent être suivis indépendamment les uns des autres.

ÉVALUATION ET TITRE DÉCERNÉ

Certificat de spécialiste MCH2

Chaque module fait l'objet d'une évaluation notée. La réussite du certificat de spécialiste MCH2 est conditionnée à la réussite des évaluations de tous les modules et à un taux de participation aux cours d'au moins 80%.

INTERVENANTS

Les formateurs sont des professionnels qualifiés et actifs dans le secteur public, disposant des compétences notamment dans :

- La mise en place et l'application du nouveau plan comptable MCH2.
- La gestion financière et administrative des activités publiques.

Responsable de certificat

Mme Hing Grumbach, Experte en finances publiques et MCH2.

DURÉE ET HORAIRES

Le programme de formation est organisé autour de 4 modules, chacun d'une durée allant de 3 à 8,5 jours d'enseignement.

La durée totale est de 21 jours, répartis sur une année.

Horaires des cours : Septembre – Juin, tous les vendredis de 13h30 à 20h00.

PROCHAINE RENTRÉE

Délai d'inscription

Les dossiers d'inscriptions (se référer au site internet) doivent nous parvenir avant le 30 juin 2017.